

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un le 26 Août, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MATHIEU Christian. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie

Pouvoirs : D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MATHIEU Christian
METRAL Sylvie donne pouvoir à BROUSSE Michèle

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 - Approbation du compte rendu du 1^{er} Juillet 2021

Adopté à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Etat d'assiette des coupes de bois 2022

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à prévoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 et précise, pour ces coupes validées, la destination et leur mode de commercialisation.

2.2 Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le Conseil Municipal,
CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

EXIGE

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

2.3 Modification temps travail d'un adjoint d'animation principal 2^{ème} cl

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2021, le temps de travail d'un adjoint d'animation principal 2^{ème} classe. Cet agent, titulaire, est actuellement rémunéré 24.81/35^{ème}. Elle propose d'augmenter le temps de travail de l'agent à 35 h/semaine. Adopté à l'unanimité.

2.4 Modification temps travail d'un adjoint technique principal 2^{ème} cl

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe qui souhaite une réduction annuelle de 37 h de travail, à compter du 1^{er} septembre 2021. Cet agent, titulaire, est actuellement rémunéré 9.43/35^{ème}. Le temps de travail serait donc de **8.66/35^{ème}**. Adopté à l'unanimité.

2.5 Recrutement d'un agent contractuel pour entretien des locaux

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet 24.92/35^{ème}, pour la période du 2 septembre 2021 au 31 juillet 2022 afin d'assurer l'entretien des locaux de l'école élémentaire, du restaurant scolaire et aussi le nettoyage de la vaisselle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée selon la période du 2 septembre 2021 au 31 juillet 2022 et les missions détaillées ci-dessus. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 332.

2.6 Recrutement d'un agent contractuel pour le service au restaurant scolaire et ménage/garderie le soir

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps non complet 13.79/35^{ème}, pour la période du 2 septembre 2021 au 31 juillet 2022 afin d'assurer le service des repas au restaurant scolaire et aussi le ménage et la garderie en soirée. La rémunération est calculée sur la base de l'indice majoré 332. Adopté à l'unanimité.

2.7 Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales et selon l'article 1383 du code général des impôts modifié le 1^{er} janvier 2021, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ce même article permet de limiter l'exonération de deux ans en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

2.8 Tarifs au 01-09-2021 de l'accueil de loisirs sans hébergement

Le Maire rappelle à l'assemblée le règlement concernant l'accueil de loisirs sans hébergement. Il convient maintenant d'adopter les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte au 1^{er} septembre 2021, les tarifs joints en annexe.

2.9 Convention de mise à disposition de la salle des associations à l'association

« Familles rurales »

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'utilisation de la salle des associations par Madame Cécile Keller pour Familles rurales concernant la pratique des activités durant toute l'année scolaire 2021-2022. Adopté à l'unanimité excepté André Keller concerné.

3 – Questions diverses

- . Forum des associations le 4 septembre à l'extérieur du foyer communal.
- . Tournoi sportif le 11 et 12 septembre au terrain de sports.
- . Une rencontre est envisagée d'ici la fin de l'année 2021 avec le SIPA pour traiter de la politique enfance jeunesse.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h15